

ACCORD CONVENTIONNEL INTERPROFESSIONNEL

POUR L'EXERCICE COORDONNÉ EN CPTS*

3 ENJEUX MAJEURS



RENFORCER L'ACCÈS
AUX SOINS POUR TOUS



FLUIDIFIER LE
PARCOURS DE SOINS



AMÉLIORER LES
CONDITIONS D'EXERCICE
DES PROFESSIONNELS



* Communauté professionnelle territoriale de santé



LA CPTS : UNE RÉPONSE COLLECTIVE AUX ENJEUX DE SANTÉ ET D'ACCÈS AUX SOINS SUR LES TERRITOIRES

- Un **système de santé** qui a besoin d'une **transformation en profondeur** :
- vieillissement de la population, maladies chroniques, nouvelles prises en charge complexes, virage ambulatoire, e-santé... ;
 - problème d'accès aux soins dans certains territoires : pénurie de professionnels de santé, délais d'obtention de rendez-vous, difficulté d'accès aux soins non programmés...
- De **nouvelles synergies nécessaires** pour répondre :
- aux **réalités locales** de chaque territoire ;
 - aux **tensions vécues par les professionnels**.

**CRÉATION
D'UNE CPTS**

Organisation des soins rénovée sur tous **les territoires**
en partant **des acteurs du terrain**,

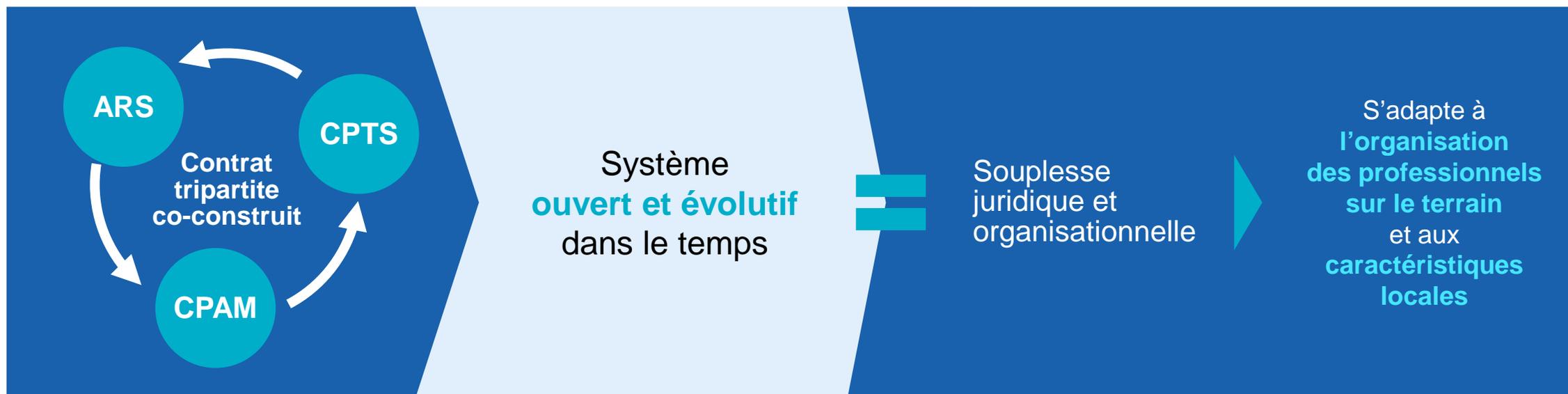
Initiée par les professionnels de santé de ville, pour **décider
des réponses** les plus **adaptées à leur territoire**.

**Système ouvert
et souple** pour
une **réponse
collective** et
adaptée pour
chaque territoire



C'EST QUOI UNE CPTS ?

- un **réseau territorial** ;
- constitué **par les professionnels pour les professionnels** ;
- autour d'un **projet de santé** ;
- pour mieux répondre **aux besoins de la population sur ce territoire**.





QUELLES MISSIONS ?

→ 3 missions prioritaires à mettre en œuvre **progressivement** :

- faciliter l'accès à un médecin traitant et améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville ;
- organiser les parcours pluriprofessionnels autour du patient ;
- développer la prévention à l'échelle d'une population.

→ 2 missions complémentaires (option) :

- renforcer la qualité et la pertinence des soins dans une dimension pluriprofessionnelle ;
- accompagner les professionnels de santé sur le territoire.



BON À
SAVOIR

Les acteurs de santé de la CPTS définissent eux-mêmes les besoins du territoire sur lesquels ils souhaitent s'engager et les réponses qu'ils souhaitent y apporter en cohérence avec les missions prévues par l'accord conventionnel.



QUELS + POUR LES PROFESSIONNELS ?



ÉCHELLE DU TERRITOIRE

- Accéder à une **dimension territoriale**, participer à des **initiatives professionnelles** à l'échelle d'une population ;
- Améliorer la qualité des prises en charge par la **pluriprofessionnalité** ;
- **Diversifier l'offre de soins** et assurer un suivi global des patients.



MEILLEURES CONDITIONS D'EXERCICE

- **Soutien dans son exercice**, notamment dans les cas patients nécessitant une approche pluriprofessionnelle ;
- Optimiser son **temps médical et soignant** (moyens d'actions et outils de coordination à l'échelle locale) ;
- **Conditions d'exercice stimulantes et innovantes** ;
- **Diminution du sentiment d'isolement**.



RÉSEAU

- Meilleure connaissance des acteurs, **partage de compétences** (maillage d'échanges et de relations) ;
- Partage des **bonnes pratiques et formations pluriprofessionnelles** (REX : retour d'expérience de pratiques) ;
- Découverte et **complémentarité des autres exercices professionnels**.



ACTIONS COMMUNES

- **Soins non programmés** organisés collectivement ;
- Mise en œuvre **d'actions communes** (parcours ville hôpital, prévention, promotion de la santé, éducation thérapeutique...) ;
- **Décloisonnement des soins**.



QUELS + POUR LES PATIENTS ?



- Accès facilité à un médecin traitant



- Qualité et rapidité de prise en charge



- Accès à tous les professionnels nécessaires à son parcours de soins



- Continuité des soins en ambulatoire



- Offre de soins et de prévention mieux adaptée car identifiée localement



- Prise en charge complète notamment pour les personnes en situation de fragilité



QUELS + POUR LE TERRITOIRE ?



- Lutte contre les **déserts médicaux**



- Renforce la **dynamique des soins en ville** et la **fluidité du lien ville / hôpital** (ambulatoire, continuum de soin)



- Améliore l'**attractivité** et la **dynamique du territoire**



- Participe à **une meilleure qualité de vie des patients et professionnels santé**

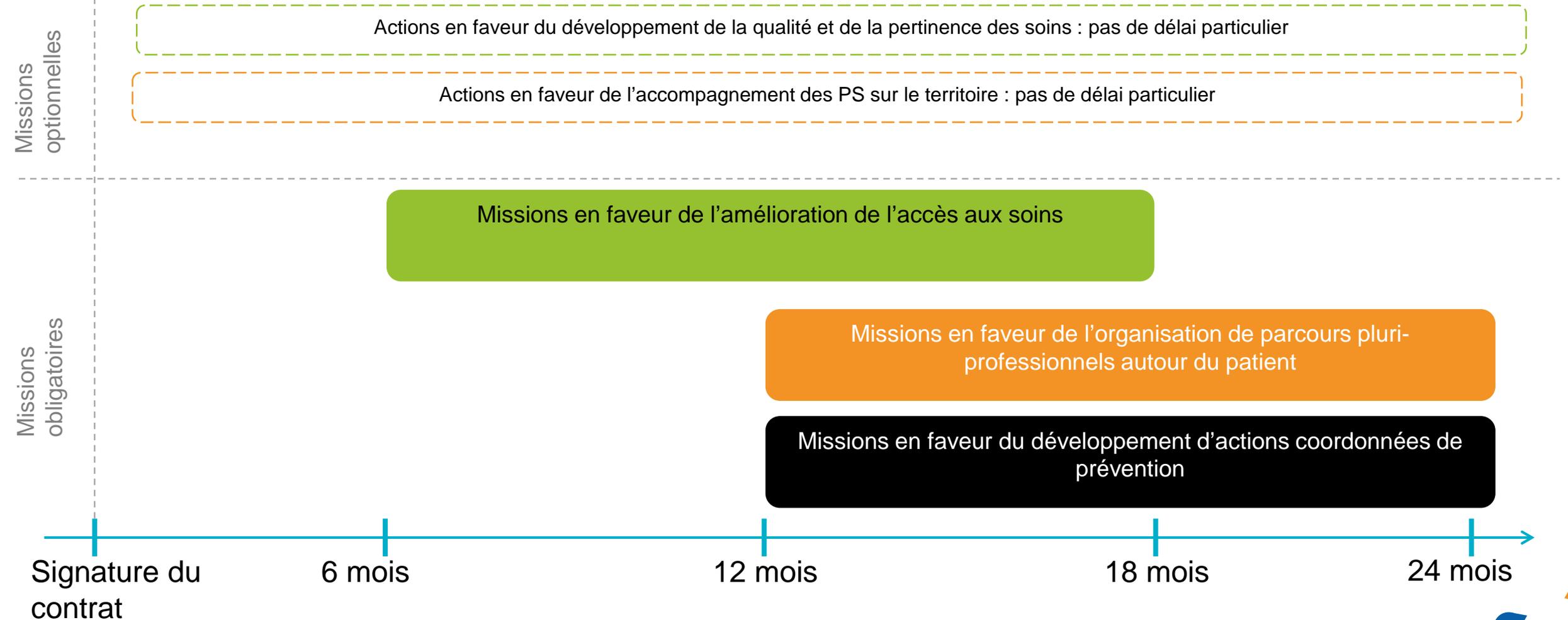


- **Recrée du lien** et rompt l'isolement ressenti par certains professionnels



CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DES MISSIONS

Délai minimal et maximal pour démarrage et déploiement des missions après signature du contrat :





PRINCIPES DE FINANCEMENT

Focus sur les indicateurs pour le suivi et le financement des missions :

Le contrat doit déterminer les indicateurs retenus (et leurs modalités de calcul) pour :

- Le suivi des missions (qui ne donnent pas forcément lieu à un financement en fonction du résultat) : indicateurs de suivi
- Le calcul du financement variable alloué à la mission : indicateurs de résultats

Le contrat fixe également les niveaux d'atteinte et le niveau de financement qui en découle pour chaque indicateur dans le respect de l'enveloppe variable allouée pour chaque mission. Ces niveaux sont fixés notamment au regard de la situation constatée sur chaque territoire.

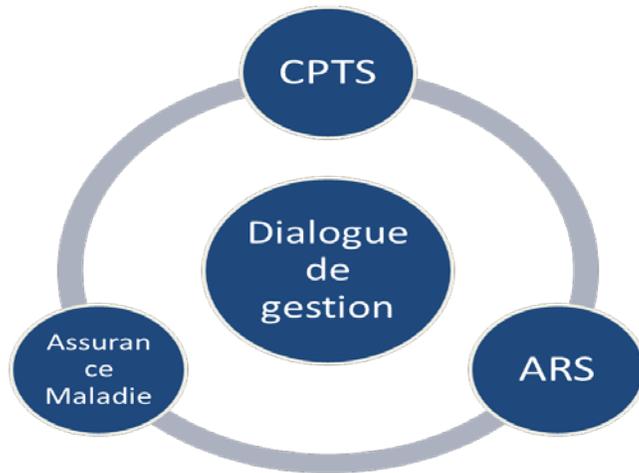


QUELLES MODALITÉS DE SUIVI DU CONTRAT ?

Un contrat tripartite signé lors d'un 1^{er} dialogue de gestion

Un Dialogue de gestion dès démarrage d'une mission

Une fois les missions engagées : un dialogue de gestion à réaliser dans les 2 mois suivants la date anniversaire du contrat



Détermination pour la dite mission :

- des indicateurs de suivi de la mission (indicateurs du suivi de l'intensité et de résultats)
- Des objectifs à atteindre pour la CPTS (évalués à chaque date anniversaire du contrat) avec possibilité de réévaluer les objectifs chaque année

- Détermination du territoire et donc de la taille de la CPTS
- Détermination d'un rétro-planning d'engagement de la CPTS sur les différentes missions

- Evaluation des indicateurs de suivi des missions pour rémunération part variable des missions
- Réévaluation éventuelle de la taille de la CPTS



LA CPTS : DES LEVIERS D'ACTION IMMÉDIATS POUR ORGANISER SES MISSIONS

→ Un **double financement** de la CPTS :

1

Pour le **fonctionnement** de la CPTS

Amorcer son **organisation** avant le démarrage des actions

Assurer son fonctionnement **de manière pérenne**

2

Pour chaque mission engagée

Une **part fixe** dès le **début de chaque mission** (moyens mis en œuvre)



Une **part variable** selon atteinte des **objectifs** fixés avec chaque communauté et des **moyens déployés** par mission



FORFAIT DE 50 000 À 90 000 € DÈS LA SIGNATURE

- Financement **selon la taille de CPTS** (c'est-à-dire la population couverte).
- **Dès validation du projet de santé** et contractualisation, déclenchement de **l'aide au fonctionnement** (50 000 à 90 000 €).



L'amorçage de l'organisation est ainsi d'entrée financée.

ANNÉES SUIVANTES



Versement du forfait
de fonctionnement
à chaque date-anniversaire du contrat.

4 tailles de CPTS	
Taille 1 < 40 000 hbts	Taille 3 ≥ 80 000 < 175 000 hbts
Taille 2 ≥ 40 000 < 80 000 hbts	Taille 4 ≥ 175 000 hbts

selon le territoire



VOLET FIXE ET PART VARIABLE POUR CHAQUE MISSION

→ Chaque mission valorisée par **une part équivalente en fixe et en variable** selon la taille des CPTS.

→ **Financement de la structure** (fonctionnement) et **aides sur les 5 missions** (prioritaires et complémentaires) :

- peuvent atteindre un maximum de 220 000 €/an pour une CPTS Taille 1 ;
- et jusqu'à 450 000 €/an pour une CPTS Taille 4.

OBJECTIFS DES MISSIONS



Établis au niveau local, avec évaluation à date-anniversaire du contrat

INDICATEURS DE SUIVI



Établis au niveau local

	Financement maximum (part fixe et part variable) pour une CPTS > 80 000 habitants
Financement structure	75 000 €
Missions accès aux soins	120 000 €
Mission organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient	90 000 €
Mission développement des actions territoriales de prévention	35 000 €
Mission développement de la qualité et de la pertinence des soins	30 000 €
Mission accompagnement des professionnels de santé sur le territoire	20 000 €
TOTAL	370 000 €



BON À SAVOIR

Vous conservez vos rémunérations liées à votre exercice professionnel en intégrant une CPTS

Si vous exercez en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ou au sein d'un centre de santé, **les rémunérations conventionnelles en lien avec l'exercice coordonné** (issues de l'accord conventionnel interprofessionnel des MSP ou de l'accord national des centres de santé) sont maintenues



DISPOSITIF DE FINANCEMENT PAR TAILLE DE CPTS

MONTANT ANNUEL

Communauté de



Financement du fonctionnement de la communauté professionnelle		TOTAL	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins (prioritaire)	Volet Fixe / Moyens		15 000 €	17 500 €	25 000 €	30 000 €
	Volet variable/actions et résultats		15 000 €	17 500 €	25 000 €	30 000 €
	Volet lié à l'organisation des soins non programmés Compensation des professionnels de santé		10 000 €	12 000 €	15 000 €	20 000 €
	<i>Volet supplémentaire lié à l'organisation des soins non programmés</i> <i>Financement spécifique pour le traitement et l'orientation des demandes de soins non programmés (enveloppe fléchée)</i>		35 000 €	45 000 €	55 000 €	70 000 €
	TOTAL		75 000 €	92 000 €	120 000 €	150 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient (prioritaire)	Volet Fixe / Moyens		25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Volet variable/actions et résultats		25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	TOTAL		50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €



DISPOSITIF DE FINANCEMENT PAR TAILLE DE CPTS

MONTANT ANNUEL

Communauté de



		Taille 1	Taille 2	Taille 3	Taille 4
Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention (prioritaire)	Volet Fixe / Moyens	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	TOTAL	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins (complémentaire)	Volet Fixe / Moyens	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	TOTAL	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €
Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire (complémentaire)	Volet Fixe / Moyens	5 000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Volet variable/actions et résultats	5 000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	TOTAL	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
Financement total possible	Volets fixe et variable	220 000 €	287 000 €	370 000 €	450 000 €



BON À SAVOIR

Chaque CPTS dispose d'une **liberté d'appréciation** quant à l'utilisation et l'affectation des fonds alloués (réinvestissement dans des outils de coordination, compensation du temps passé par les professionnels de santé pour la réalisation des missions, etc.)

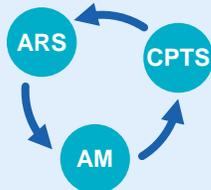


CPTS : LE RÉSUMÉ EN 7 POINTS-CLÉS

1 UN CONTRAT TRIPARTITE

Souplesse d'organisation des CPTS

Complémentaires aux organisations coordonnées existantes



2 4 TAILLES DE TERRITOIRE

- Taille 1 < 40 000 habitants
- Taille 2 ≥ 40 000 < 80 000 habitants
- Taille 3 ≥ 80 000 < 175 000 habitants
- Taille 4 ≥ 175 000 habitants

3 ACTEURS CONCERNÉS

Médicaux (généralistes, autres spécialistes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)

Auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues etc...)

Pharmaciens d'officine, centres de santé

Structures et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux

4 PROJET DE SANTÉ À L'INITIATIVE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

En réponse aux besoins prioritaires de la population

5 3 MISSIONS PRIORITAIRES

Améliorer l'accès aux soins

Organiser des parcours pluriprofessionnels autour des patients

Développer des actions de prévention

2 MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Renforcer la qualité et la pertinence des soins

Accompagner les professionnels de santé sur le territoire

7 SERVICES DÉDIÉS

Cartographie des territoires

(profil population, offre et consommation de soins)

Aide à la création

(synthèse accord conventionnel, vademecum)

Appui aux équipements

(conseiller informatique, déploiement du DMP, messagerie sécurisée de santé,..)

6 DISPOSITIF FINANCIER

Financement "Fonctionnement"

▶ Dès signature du contrat et sur sa durée (coordination,..)

Financement fixe "Mission"

▶ Volet fixe au début de chaque mission pour les moyens déployés, sur la durée du contrat, (réunions, outils numériques, etc.)

Financement variable "Mission"

▶ À chaque date-anniversaire du contrat, selon résultats atteints et moyens déployés pour chaque mission



LA CPTS AU SERVICE D'UNE POPULATION

